

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE à LA REGULARISATION CADASTRALE DE LA
VOIE COMMUNALE N° 21, AU DECLASSEMENT et à L'ALIENATION D'UNE
PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N° 21 SUR LA COMMUNE DE ST SULPICE LES
FEUILLES (Le Moulin Plet)**

Par arrêté municipal en date du 30 Septembre 2020, le Maire de la Commune de ST SULPICE LES FEUILLES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la régularisation cadastrale de la voie communale n° 21, au déclassement et à l'aliénation d'une portion de voie communale n° 21 située au Moulin Plet.

M. Clarisse ROUGIER a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de ST SULPICE LES FEUILLES, Jeudi 29 Octobre 2020 au Vendredi 20 Novembre 2020, du Lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 30.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de ST SULPICE LES FEUILLES :

Le Jeudi 29 Octobre 2020 de 9 Heures à 12 Heures

Le Vendredi 20 Novembre 2020 de 14 Heures à 17 Heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou par courrier à transmettre à Monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie de ST SULPICE LES FEUILLES, Voie de la Reine, 87160 ST SULPICE LES FEUILLES.



Le Maire,

A.JOUANNY